



# **Commune de Hastière**

## **Opération de développement rural**

Rapport annuel 2021

## ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

### 1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	2	Aménager et valoriser la Place de Heer	Décompte final des travaux au montant de 1.627.622,18 € TVAC, décompte final des honoraires et frais divers : 123.885,99 € TVAC et décompte final des impétrants et éclairage public au montant de 68.661,43 € TVAC.	DR DGO1
1	7	Création d'un complexe sportif et associatif en collaboration avec la commune de Onhaye	6.373.064,44€ Convention DR 2009 portée par la commune de Onhaye	DR SAR Infrasport UREBA
1	9	Mettre en œuvre une série d'actions et d'aménagements, en vue de poursuivre la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine lié à la Meuse	Désignation d'un nouveau bureau d'étude pour la reprise du projet Namur au fil de l'eau.	
2	11	Réaliser des actions et installer des petits équipements en vue de sensibiliser les touristes au respect de la nature		
2	12	Mettre en œuvre un programme d'entretien, sécurité, propreté, équipement des routes, chemins, sentiers et aires de repos en vue d'une gestion durable		
2	14	Créer des circuits touristiques permettant la découverte des richesses de la commune et de la région		
2	16	Encourager à replanter les haies		
2	17	Promouvoir les artisans et leur savoir-faire via un événement « artisanal »		
2	19	Créer des circuits VTT		
2	20	Organiser des classes vertes		
2	23	Mener des actions et des projets en vue d'améliorer l'accueil et l'information des touristes		
2	24	Organiser des formations au compostage individuel		
3	25	Mener des actions et des projets en vue de mettre en œuvre une véritable politique d'information de la population	Projet de plateforme iDélibés-Citoyen pour leur permettre l'accès aux projets	

			<p>de décisions (avant la tenue du Conseil communal) et aux décisions (après la tenue du Conseil communal) inscrits à l'ordre du jour de nos conseils communaux. But : apporter toute la transparence sur la manière avec laquelle les décisions politiques sont prises concernant les séances publiques. Projet prévu en 2022.</p> <p><b><u>+solution de streaming pour la retransmission en direct des séances publiques.</u></b></p>	
3	27	Promouvoir les hébergements touristiques		

3	29	Créer une halte-garderie		
3	32	Etablir un règlement d'ordre intérieur « type » pour tous les PRWE		
3	33	Trouver une image forte et porteuse pour la commune		
3	37	Valoriser le potentiel hydroélectrique au niveau des barrages de Waulsort et d'Hermeton (=>Hastière)		
3	44	Créer des activités culturelles et sportives adaptées aux besoins des jeunes	Projet mis en suspens : réalisation par HEC Consulting d'une étude de marché permettant d'identifier les besoins et souhaits des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Suspendu à cause du contexte sanitaire.	
3	45	Valoriser le patrimoine architectural et culturel de la commune		
3	48	Sensibiliser avec l'aide des jeunes et du Conseil Communal des Enfants aux problématiques sociétales		
3	57	Re-dynamiser la vie locale		
3	58	Coordonner les attractions et les activités touristiques		
3	59	Organiser des journées pédagogiques scolaires		
3	66	Maintenir et valoriser le concours VTT		
3	69	Encourager les collaborations avec la Maison du Tourisme de la Haute-Meuse		
3	72	Aménager une ludothèque		
3	80	Créer un parking à Waulsort		
3	83	Adapter les horaires du cyber-mobile + cyber bus (escales informatiques)		
3	88	Améliorer la gestion des déchets		
3	84	Adapter l'éclairage des ponts d'Hastière et de Heer		
3	90	Renforcer l'information et la prévention auprès des jeunes notamment au niveau des assuétudes		
3	91	Mettre davantage à profit l'existence de la télévision locale « Ma télé »		
3	92	Réunir les professionnels du secteur touristique		
3	93	Décentraliser les formations		
3	94	Créer un gîte de groupe		

## 2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	N° projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet : avancées en 2021 ou tout début 2022
1	1	Créer la « Maison Rurale Hastiéroise »	1.475.000€ cf. estimation PwDR	PwDR	25.03.2020 : notification de l'attribution du marché au bureau CRC  Juillet 2020 : début des travaux.  15.12.2020 : arrêté ministériel prolongeant de 12 mois la période de subvention de ce projet dans le cadre du PwDR  19.06.2021 : organisation d'un chantier ouvert à destination des hastiérois  02.12.2021 : arrêté ministériel prolongeant de 12 mois la période de subvention de ce projet dans le cadre du PwDR
1	4	Aménagements sécuritaires à destination des usagers faibles : Cheminement sécurisé Hastière – Maurenne		DR transcommunal	Projet en suspens dans le cadre de ce 1 <sup>er</sup> PCDR, vu les contraintes techniques
1	5	Mener des projets au niveau des parcs résidentiels de week-end (PRWE) en relation avec le Plan Habitat Permanent (Plan HP) : amélioration des équipements du Domaine « Les Journaux »	189.649€  -	-Province  -	Création d'une cellule communale transversale pour coordonner les travaux dans les 5 parcs sélectionnés pour devenir des zones d'habitat vert.  Premiers subsides reçus de la Région wallonne pour améliorer les infrastructures dans les domaines suivants (sites sélectionnés pour devenir des zones d'habitat vert) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Le Mont Meuse : 374.688 €</li> <li>• Site Bathy Haviat : 165.056 €</li> <li>• Site Fosse Dondaine : 94.541 €</li> <li>• Site « Les Journaux » : 114.320,75 €</li> </ul> Projet d'embellissement des communs du Bois de Lens avec la participation des habitants : bancs, illustration du préau, etc. en collaboration avec Mus-e, asbl d'éducation permanente et le plan PH.  Démolition de 9 chancres pour un montant de 35.012 €.
1	6	Créer une maison de	Convention DR 2013 : montant	DR	Intégration dans le CSC de la contrainte liée à la gestion des terres suite à la mise en œuvre du décret « sol ».

		village à Hermeton et en aménager les abords	total du projet : 650.000€		<p>23.12.2020 : Approbation, par le Conseil communal, de l'avenant financier à la convention-exécution du projet et approbation des conditions et du mode de passation du marché.</p> <p>01.10.2021 : signature d'un avenant financier par la Ministre (325.337,36€)</p>
1	8	Envisager la possibilité d'intégrer les énergies renouvelables dans tout nouveau projet			Introduction d'une demande de subvention POLLEC pour l'étude d'un réseau de chaleur avec chaudière biomasse pour la maison communale, l'annexe, le CPAS, les ateliers communaux et le réfectoire de la voirie.
2	10	Aménagements sécuritaires à destination des usagers faibles : suite			<p>Construction d'un RAVEL entre Anseremme et Waulsort : travaux inscrits au budget du GW. L'étude de faisabilité est terminée et le permis a été déposé (Maître d'œuvre : RW). Celui-ci a été refusé.</p> <p>Un dossier de demande de permis d'urbanisme a été introduit dans les communes de Hastière et de Dinant. Une enquête publique a été organisée et a rassemblé plusieurs remarques et réclamations. Finalement ce dossier a fait l'objet d'un refus du permis d'urbanisme par la Direction de l'Urbanisme de Namur en date du 1<sup>er</sup> février 2021. Le permis a été refusé.</p> <p>Le projet de traversée sécurisée gare Hastière-Lavaux – chemin de halage reste quant à lui pris en charge dans le programme « Namur, Province au fil de l'eau ». Le projet a été confié à un bureau d'études qui a fait les relevés et doit présenter son projet à la Commune.</p> <p>Le projet de Waulsort sera porté non pas par le BEP, mais bien par la DGO2.</p>
2	13	Mener des projets au niveau des PRWE en relation avec le Plan HP (suite)			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion politique sur les moyens d'action dans le cadre de la maîtrise des entrées</li> <li>- Implantation des panneaux d'information dans les équipements</li> <li>- Interpellation de la RW sur l'accessibilité de la prime 22 bis</li> <li>- Coordination de la cellule communale transversale (reconversion de certaines zones de loisirs en zone d'habitat vert cfr CoDT)</li> <li>- Acquisition de voiries (reconversion en ZHV cfr CoDT)</li> </ul>
2	15	Concrétiser le projet d'espace « Motor-Home »	658 363€	DR CGT INFRASPOR T	Ce projet ne pourra pas se réaliser, en tous cas dans le cadre du 1 <sup>er</sup> PCDR de la commune, la demande de convention DR n'ayant pas été inscrite à l'OJ du GW avant la fin de validité du PCDR

3	79	Et Aménagement d'espaces			Le 30/11/2020, le Collège a approuvé le SIAM (7 emplacements complets à Heer-Agimont et 2 emplacements de nuits à Récréar).
2	18	Réduire les vitesses excessives des véhicules			
2	21	Mener des actions et des projets en vue d'améliorer la gestion des cours d'eau			
2	22	Sensibiliser les agriculteurs à la problématique environnementale			
2	26	Créer des logements à loyer modéré adaptés à la demande tout en favorisant la mixité dans ce type de logement			Les travaux de construction des logements sociaux de la Société de Logements Sociaux La Dinantaise sont finalisés à Hermeton. +projet de création de 5 logements à Blaimont
3	30	Soutenir les agriculteurs			
3	31	Profiter de la présence du port de Waulsort et des futures haltes fluviales pour créer des sites touristiques attractifs			<i>Voir projet 2.10</i> Nouvelle identité pour la Maison du tourisme de la Vallée de la Meuse : Explore Meuse → tourisme axé sur la vallée de la Meuse
3	34	Augmenter la présence de la police sur le territoire communal pour plus de sécurité			
3	38	Rénover la Chaussée de Givet en y intégrant une piste cyclable			Chaussée de Givet rénovée partiellement en octobre et novembre 2020. 1 <sup>ère</sup> phase des travaux réalisée. Il reste le traçage sur la route à faire.
3	40	Créer des jobs d'étudiants			Organisation d'Eté solidaire : 10 étudiants ont travaillé pendant 10 jours pour la Commune (peinture, balisage et entretien des sentiers touristiques et ramassage des

					déchets en bord de route)
3	41	Veiller à l'esthétique de la commune			Mise en place d'un inventaire des bancs publics et campagne de rénovation (remplacement des planches et mise en peinture)
3	42	Organiser une Journée Portes Ouvertes annuelle des attractions touristiques			
3	47	Développer le tourisme vert			Finalisation de la préparation du balisage du réseau « points nœuds » sur le territoire de la commune. Début du balisage pendant le 1 <sup>er</sup> trimestre 2021, terminé.  Nouvelle identité pour la Maison du tourisme de la Vallée de la Meuse : Explore Meuse → tourisme axé sur la vallée de la Meuse
3	49	Veiller à l'accessibilité des futurs aménagements pour les PMR			Travaux de la maison communale en 2022 ?
3	50	Améliorer la mobilité sur le territoire communal			Adhésion à la centrale Mobilisud en 2020 + reconduite en 2021.
3	51	Développer des actions communes avec le Conseil Communal des Enfants et celui des Aînés			Impossible vu le contexte sanitaire
3	54	Optimiser le système d'épuration des eaux usées sur l'ensemble de la commune			
3	55	Trouver une solution au tronçon manquant du RAVeL			<i>Voir projet 2.10</i>
3	56	Revaloriser les salles communautaires existantes			Travaux prévus à Blaimont en 2022
3	60	Aménagements			<i>Voir projet 2.10</i>



		sécuritaires en bord de Meuse à destination des usagers faibles			
3	61	Relancer la Maison des jeunes			
3	63	Commercialiser les produits locaux et promouvoir les activités touristiques dans les commerces de l'entité			
3	64	Développer des entreprises d'économie sociale			
3	73	Planter des vignes sur les coteaux de la Meuse			
3	75	Sensibiliser la population à la protection de l'environnement			<p>La Commune s'est lancée dans une démarche zéro déchet : engagement de la Commune pour la mise en place d'un comité d'accompagnement et d'un groupe de travail ECOTEAM.</p> <p>Passage du Recyparc mobile du BEP environnement au cœur des villages de l'entité</p> <p>Distribution d'arbres fruitiers dans le cadre de la semaine de l'arbre.</p> <p>Approbation par la Région Wallonne du plan local de propreté.</p> <p>Achat de 2 caméras de surveillance des points de dépôts sauvages.</p> <p>Appel à projets BiodiverCité : la Commune a soumis 4 projets à la Région wallonne et a obtenu une promesse de subsides pour ces derniers (végétalisation du cimetière de Agimont, création d'un potager partagé à Hermeton-sur-Meuse, création d'un cheminement piéton entre Hastière et la réserve naturelle Jean Septroux et plantations dans la réserve naturelle)</p>
3	77	Poursuivre les aménagements sécuritaires à destination			<i>Cf. projet 2.10</i>

		des usagers faibles			
3	78	Favoriser les sentiers de liaison inter-villages			Placement des balises signalant les liaisons inter-villages pour la majorité des liaisons
3	79	Aménagements d'espaces			Travaux de végétalisation du cimetière de Heer prévus début 2021.

### 3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	N° projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Remarques éventuelles
1	3	Créer une serre communautaire	895.644€	DR DGRNE	
3	28	Sensibiliser à la qualité des eaux souterraines			
3	36	Créer un atelier rural			
3	39	Déterminer la future affectation de la ligne Dinant-Givet et l'aménager en conséquence			Cf projet 2.10 : Construction d'un RAVEL entre Anseremme et Waulsort : travaux inscrits au budget du GW. L'étude de faisabilité est terminée et le permis a été déposé (Maître d'œuvre : RW). Le RAVEL est prévu sur le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer Un dossier de demande de permis d'urbanisme a été introduit dans les Communes de Hastière et de Dinant. Une enquête publique a été organisée et a rassemblé plusieurs remarques et réclamations. Finalement ce dossier a fait l'objet d'un refus du permis d'urbanisme par la Direction de l'Urbanisme de Namur en date du 1er février 2021. Une étude technique a par ailleurs été lancée par la Wallonie et la France pour la réhabilitation de la ligne de chemin de fer entre Dinant et Givet (L154).
3	43	Instaurer un système de vigilance citoyenne et remettre sur pied le relais garde-champêtre			
3	46	Développer une zone économique transfrontalière adjacente au zoning de Givet			
3	52	Créer une maison de repos communale			
3	53	Favoriser le maintien des commerces de proximité			
3	62	Aménager la Place			

		d'Hermeton et sauvegarder le pont de l'Hermeton			
3	65	Eclairer le parcours RAVeL sur et entre les barrages			
3	67	Valoriser les acteurs régionaux dont les métiers sont liés au bois			
3	68	Créer une association de commerçants			
3	70	Créer un relais VTT			
3	71	Poursuivre les aménagements afin de réduire les vitesses excessives des véhicules			
3	74	Inciter à la création d'une ferme pédagogique			
3	76	Appliquer le futur plan de lutte contre le bruit			
3	82	Améliorer la gestion des berges de la Meuse			
3	85	Etablir des collaborations commerciales avec les communes voisines			
3	87	Optimiser la politique en matière d'aménagement du territoire de la commune			
3	89	Offrir une infrastructure correcte au RCS HASTIEROIS (Royal Club Sportif Hastiémois)			Pose d'une clôture de protection autour du terrain de football.

--	--	--	--	--	--

#### **4. Tableau des projets abandonnés**

<b>Priorité du PCDR</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Raison de l'abandon</b>
3	35	Poursuivre le chemin de halage du côté de Heer	Abandon définitif du projet car refus du gestionnaire des voies hydrauliques de réduire le profil hydraulique à cet endroit.
3	81	Poursuivre les activités en collaboration avec le centre pour réfugiés de la Croix Rouge	Fermeture du centre en 2010.
3	86	Créer une maison de village à Hastière-par-Delà	Depuis, une salle privée est mise à la disposition des habitants et des associations

#### **5. Tableau des initiatives nouvelles**

<b>Description du constat qui justifie l'initiative</b>	<b>Objectifs rencontrés du PCDR</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant(s)</b>	<b>Justification de l'initiative</b>
Appel à projets BiodiverCité : 4 projets rentrés par la Commune et approuvés par la Ministre (végétalisation du cimetière de Agimont, création d'un potager partagé à Hermeton-sur-Meuse, création d'un cheminement piéton entre Hastière et la réserve naturelle Jean Septroux et plantations dans la réserve naturelle) + subside demandé pour l'organisation de la semaine de l'arbre en 2022					

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2010 (convention signée le 27/01/2011) N° visa : 10/40871 du 27/12/2010  <b>2013 – avenant à la convention 2011</b> <b>N° visa complémentaire : 13/24206 du 05/12/2013</b>	PCDR classique	<b>Aménager et valoriser la Place de Heer</b>	-Garantir la sécurité et la mobilité de tous les usagers en y intégrant la valorisation du réseau de circulation lente - Améliorer le cadre de vie de l'entité par l'aménagement d'espaces conviviaux et la valorisation du patrimoine - Favoriser toute initiative porteuse d'emploi	<i>Pour mémoire – montants repris dans la convention</i> - DG01 (travaux sur la voirie régionale) 100% : 149.500,00€ - DR – 60% : 523.041,00€  <b>Nouveaux montants repris dans l'avenant :</b> <b>-DGO1 : 100% : 96.770,26€</b> <b>-DR : 60% : 523.500,00€ et 50% : 372.344,83€</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			27/12/2010	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			05/03/2012	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			13/12/2013 (signature ministérielle avenant)	
Approbation du projet par l'A.C.			21/04/2015	
Approbation du projet par le Ministre			25/09/2015	
Adjudication :			30/11/2015	
Décision d'attribution du marché			30/12/2015	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre			24/06/2016	
Début des travaux			16/01/2017 reporté au 27/03	
Réception provisoire			23/01/2018	
Décompte final			11/06/2018	
Décompte final par la Ministre			<b>En attente</b>	
Réception définitive			<b>19 juin 2020</b>	
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			<b>1.617.189,66€</b>	
Montant du subside développement rural			<b>895.844,83€</b>	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur			<b>1.627.622,18€ TVAC</b>	

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2013  N° visa 13-24284 du 06/12/2013  Avenant n° visa 21/16389 du 23/09/2021	PCDR classique	<b>Créer une maison de village à Hermeton et en aménager les abords</b>	-Dynamiser le tissu associatif existant en y impliquant davantage les jeunes -Développer des outils concrets pour améliorer les conditions de vie des habitants -Améliorer le cadre de vie de l'entité par l'aménagement d'espaces conviviaux et la valorisation du patrimoine	Nouveaux montants repris dans l'avenant : DR - 80% : 400.000,00€ - 50% : 347.954,57€ - 50% : 52.382,80€
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			13/11/2013	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			08/06/2015 (CC) et 22/02/2016 (Collège)	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			22/03/2017	
Approbation du projet et de la proposition d'avenant par l'A.C. (délibérations du Conseil communal)			<b>23/12/2020</b>	
Approbation du projet définitif et signature de l'avenant financier par la Ministre			<b>01/10/2021</b>	
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			<b>650.000€</b>	
Montant du subside développement rural			<b>475.000€ + 325.337,36€</b>	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2016  Arrêté de subvention : Notification en date du 14/12/2016	<del>P.C.D.R. classique</del> <b>PwDR - FEADER</b>	<b>Créer la Maison Rurale Hastiéroise</b>	-Dynamiser le tissu associatif existant en y impliquant davantage les jeunes -Développer des outils concrets pour améliorer les conditions de vie des habitants -Améliorer le cadre de vie de l'entité par l'aménagement d'espaces conviviaux et la valorisation du patrimoine	PwDR : part Région wallonne: 48% part FEADER : 32%
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			13/11/2013 et 14/06/2016	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W			14/01/2018	
Approbation du projet par l'A.C.			30/05/2018	
Approbation du projet par le Ministre			17/10/2018	
Adjudication :			26/11/2018	
2 décisions d'attribution du marché			17/12/2018 et 04/11/2019	
Approbation de l'attribution du marché par la Ministre			<b>27/02/2020</b>	
Début des travaux			<b>01/07/2020</b>	
AM prolongeant de 12 mois la période de subvention de ce projet dans le cadre du PwDR			<b>15/12/2020</b>	
AM prolongeant de 12 mois la période de subvention de ce projet dans le cadre du PwDR			<b>02/12/2021</b>	
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%, y compris le mobilier			<b>1.475.000€ (dont 120.000€ en mobilier)</b>	
Montant du subside RW			<b>708.000,00€</b>	
Montant du subside FEADER			<b>472.000,00€</b>	



Montants cumulés payés à l'entrepreneur	
---	--

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

⇒ **Sans objet pour le rapport 2021**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique autre				
<b>Etat du patrimoine :</b>					
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
<b>Le bien est-il loué ?</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>1</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel		
Bénéfices = recettes moins charges			Montant annuel		
Réaffectation des bénéfices					

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>2</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités sur emploi	

<sup>1</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

**ANNEXE 4 : BILAN DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2003	2004	30/01/2019 : désignation du nouveau quart politique suite aux élections d'octobre 2018.	<p>2 directives incontournables (droit à l'image et RGPD) ont été mises à l'ordre du jour de la CLDR du 14 mars 2019 et soumises au Conseil communal du 27 mars 2019.</p> <p><b>Suite aux Circulaires ministérielles PCDR 2020/01 et du 10/09/2021, ainsi qu'au modèle de ROI pour les CLDR figurant depuis fin février 2021 sur le site de l'Administration, un point à ce sujet (mise en conformité) sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLDR.</b></p>
Réunions plénières  et	Chantier ouvert de la Maison rurale hastiénoise le <u>19-06-2021</u>	Visite du chantier organisée par la Commune et le centre culturel avec une exposition. Les membres de la CLDR étaient invités à participer à cet événement et plusieurs y ont participé.	
	autres activités de la CLDR durant l'année écoulée :	<p align="center"><b>Pas de réunions plénières organisées suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.</b></p> <p>En date du <u>08.04.2021</u>, la Commune a adressé aux membres de sa CLDR un courrier expliquant sa position en temps de crise sanitaire. Elle y a joint le rapport annuel 2020 pour prise de connaissance, ainsi que le PV de la dernière réunion de la CLDR. Elle invitait aussi les membres à se rendre sur le site de l'ODR pour visualiser des photos du chantier de la Maison rurale qui avance bien.</p>	
<b>Réflexions sur l'opération de développement rural</b>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PCDR de Hastière n'est plus valide. Durant la période entre 2 PCDR actifs, la CDLR continuera à se réunir, notamment pour suivre les projets toujours en cours (maison rurale de Hermeton et maison rurale hastiénoise : suivi des travaux, des affectations et occupations futures, ...) et préparer chaque année le rapport annuel sur l'ODR. Il s'agira aussi de faire le bilan de la 1<sup>ère</sup> opération. Ce travail devra être effectué étant donné que la Commune souhaite réaliser une 2<sup>ème</sup> opération de développement rural.</li> <li>- La Commune a pris la décision de relancer une 2<sup>ème</sup> opération de développement rural sur son territoire et de solliciter l'accompagnement de la FRW. Elle a pris 2 délibérations en ce sens : une en date du 20.12.2017 et la 2<sup>ème</sup> en date du 24.07.2019 (avec le nouveau Conseil communal). Un courrier a également été adressé à la Ministre Tellier en date du 13.12.2019. La Ministre n'a pas sélectionné la Commune pour les deux prochaines années.</li> <li>- Le site weebly sur l'opération à Hastière continue à être mis à jour : <a href="https://www.pcdr-hastiere.info/">https://www.pcdr-hastiere.info/</a>. Il a été actualisé courant 2021 par la FRW, pour être conforme au point 3 de la Circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des PCDR.</li> </ul>
<b>Proposition de projet à entreprendre</b> : pas de programmation vu la fin de validité du PCDR en date du 25 février 2020.	
<b>Numéro fiche-projet</b>	
<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Priorité du projet</b>	
<b>Calendrier d'exécution</b>	
<b>Numéro fiche-projet</b>	
<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Priorité du projet</b>	
<b>Calendrier d'exécution</b>	

**ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS**

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	<b>Pas de programmation vu la fin de validité du PCDR en date du 25 février 2020.</b>				
Année rapport annuel + 2 ans					
Année rapport annuel + 3 ans					